



RETRAITE-E(S) LE 10 MARS, DÉFENDONS NOS DROITS !

Neuf organisations de retraités, UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires-UNRPA, appellent l'ensemble des retraités à faire du 10 mars une journée d'action forte pour exiger la revalorisation des pensions.

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader.

UN POUVOIR D'ACHAT EN BAISSÉ CONSTANTE

Le constat est sans appel : depuis le 1^{er} avril 2013 aucune revalorisation des pensions n'a eu lieu, à l'exception de celle, dérisoire, de 0,1 % en octobre dernier, tandis que les retraites complémentaires sont bloquées pendant trois ans.

Le montant des pensions stagne mais la fiscalité, elle, augmente ! A la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs s'ajoute la fiscalisation dans la loi de Finances 2016 de la majoration de 10 % des pensionnés ayant eu au moins trois enfants. « Le cumul de ces deux mesures a entraîné une surimposition démesurée : des retraités ont vu leur imposition doublée, voire triplée. » soulignent les neuf organisations dans une lettre adressée à Michel Sapin, ministre des Finances.

Le résultat c'est une régression sensible du pouvoir d'achat des retraités, qui rend difficile, parfois impossible, de se soigner, de se loger et même de se nourrir. Au point que 10 % des retraités vivent désormais sous le seuil de pauvreté.

DES PENSIONS DE REVERSION MENACEES

Après l'acceptation par trois syndicats de la fusion des régimes de l'ARRCO et de l'AGIRC, il y a fort à craindre que l'âge pour l'ouverture des droits à la réversion soit aligné sur le moins favorable, l'AGIRC, à 60 ans, alors qu'il est de 55 ans pour l'ARRCO. Le MEDEF étudie par ailleurs l'idée d'une baisse du taux de réversion de 60 à 54%. Et ce que veut le Medef, le gouvernement y consent...

EN CONSEQUENCE, LES RETRAITES REVENDIQUENT:

- Le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1er janvier avec indexation sur l'évolution des salaires moyens,
- Le rattrapage immédiat des 30 mois sans revalorisation,
- Aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète,
- Le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant,
- Le retour de l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants, et une véritable réforme fiscale garantissant l'égalité entre les citoyens et le financement des services publics,
- Le maintien et l'amélioration de la réversion des pensions et la suppression des conditions de ressources,
- La prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale et donc la suppression à terme de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA),
- L'augmentation des moyens pour la prise en charge de la perte d'autonomie, ceux prévus par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement étant insuffisants.

Par leur travail, les retraités ont produit les richesses qui ont permis le développement de la nation et la solidarité entre générations. À la retraite, ils accompagnent les nouvelles générations et favorisent le lien social. Au lieu de chercher à stigmatiser des retraités «nantis», le gouvernement serait bien inspiré de les écouter.

Les retraités sont en colère et déterminés à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale. C'est pour cela que nous manifesterons :

le jeudi 10 mars

Pour la région IDF : **RV à 14h30 à Montparnasse**

Pour les autres régions : Infos auprès de l'UD-CGT de votre département